



SOMMAIRE

	Pages
Point 1 de l'ordre du jour : Ouverture de la session par le chef de la délégation roumaine	1
Point 2 de l'ordre du jour : Minute de silence consacrée à la prière ou à la méditation	1
Allocution de M. Corneliu Manescu, président provisoire, chef de la délégation roumaine	1
Point 3 de l'ordre du jour : Pouvoirs des représentants à la vingt-troisième session de l'Assemblée générale : a) Constitution de la Commission de vérification des pouvoirs	3
Déclaration du Président provisoire	4
Point 4 de l'ordre du jour : Election du Président	4
Allocution de M. Emilio Arenales, président de la vingt-troisième session de l'Assemblée générale	4
Point 20 de l'ordre du jour : Admission de nouveaux Membres à l'Organisation des Nations Unies	7

Président : M. Emilio ARENALES (Guatemala).

Président provisoire : M. Corneliu MANESCU
(Roumanie).

POINT 1 DE L'ORDRE DU JOUR

Ouverture de la session par le chef de la délégation roumaine

1. Le **PRESIDENT PROVISOIRE** : Je déclare ouverte la vingt-troisième session ordinaire de l'Assemblée générale.

POINT 2 DE L'ORDRE DU JOUR

Minute de silence consacrée à la prière
ou à la méditation

2. Le **PRESIDENT PROVISOIRE** : J'invite les représentants à se lever et à observer une minute de silence consacrée à la prière ou à la méditation.

Les représentants, debout, observent une minute de silence.

Allocution de M. Corneliu Manescu, président provisoire, chef de la délégation roumaine

3. Le **PRESIDENT PROVISOIRE** : Honorables représentants, l'ouverture d'une nouvelle session de l'Assemblée

générale a toujours constitué un moment qui invite à des réflexions sur le stade actuel des relations internationales et sur les problèmes qui se posent à notre organisation.

4. La vingt-deuxième session, dont les travaux se sont achevés hier, a décidé — pour la première fois — de confier la présidence de ce haut forum à un pays appartenant à la communauté socialiste : la Roumanie. Les délégations des Etats Membres ont été d'accord pour reconnaître que la signification de ce choix dépassait le simple respect du principe de l'occupation par roulement du poste de président. Il s'agit, en fait, d'une expression de la nécessité que tous les pays, indépendamment de la région géographique à laquelle ils appartiennent ou de leur système social et politique, participent avec des droits égaux au fonctionnement et à la direction de l'activité de l'Organisation des Nations Unies, en y apportant la contribution particulière de leur personnalité. Il s'agit en même temps de la reconnaissance du rôle joué par les pays socialistes sur le plan mondial et dans l'activité de l'Organisation.

5. Les Etats socialistes ont pris de nombreuses initiatives à l'Organisation des Nations Unies et ont avancé plus d'une idée qui se trouve aujourd'hui à la base d'importantes réalisations des Nations Unies. La participation des pays socialistes aux actions visant à abolir le système colonial, à faire aboutir les négociations sur le désarmement ou à promouvoir les principes de la coopération économique internationale, pour ne citer que quelques exemples, a élargi et renforcé d'une façon substantielle l'activité de l'Organisation, tout en multipliant ses liens avec les processus du monde contemporain. Indissolublement attachée à l'idée de l'édification d'une société capable d'assurer la mise en valeur complète des talents et de l'énergie du peuple, ainsi que l'épanouissement multiforme de la personnalité humaine, idée en laquelle elle croit de façon inébranlable et au triomphe de laquelle elle consacre inlassablement ses forces, la Roumanie oeuvre dans le même esprit dans le cadre de l'Organisation des Nations Unies.

6. Il m'a été d'autant plus aisé d'observer scrupuleusement les règles de cette organisation que les principes de la politique étrangère de la Roumanie socialiste, lesquels m'ont constamment guidé, se trouvent en parfaite concordance avec la Charte des Nations Unies.

Les comptes rendus officiels des séances plénières de l'Assemblée générale sont publiés par séances, sous forme de fascicules séparés. La table des matières, l'ordre du jour, la liste des membres des délégations et tous autres renseignements appropriés font l'objet d'un fascicule liminaire. Les fascicules sont ultérieurement réunis en volumes par session.

7. Si un nombre important de résolutions ayant trait aux problèmes de la paix et de la sécurité, au développement des relations économiques, industrielles, techniques et scientifiques, à la liquidation du colonialisme, aux questions d'ordre social et humanitaire, ont pu être adoptées par consensus au cours de la vingt-deuxième session, cela est dû à l'emploi logique des méthodes de travail indiquées par la Charte, aux actions communes entreprises dans un esprit de compréhension et de parfaite égalité de droits.

8. Ce qui est essentiel pour la recherche en commun de solutions aux problèmes qui nous préoccupent, c'est le respect mutuel, le fait de soupeser en toute objectivité et bonne foi les arguments, de poursuivre avec persévérance l'obtention de résultats positifs.

9. Je crois que c'est précisément grâce aux efforts conjugués des Etats et à la prise en considération de certaines propositions visant à améliorer sa teneur qu'il a été possible d'élaborer le Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires, appelé à constituer un premier pas dans la voie du désarmement et un point de départ vers l'élimination du danger de guerre et, en premier lieu, du danger nucléaire.

10. Un tournant résolu en ce qui concerne le renforcement de la sécurité de tous les pays ne saurait être conçu sans qu'un terme soit mis à la course ascendante aux armements et tout particulièrement aux armements nucléaires. Il exige la continuation, avec esprit de suite, des efforts tendant à réaliser des mesures de désarmement efficaces, à faire interdire et éliminer les armes atomiques. Etant devenu une condition de la survie de l'humanité, le désarmement se transforme en un objectif dont la réalisation mérite bien de polariser les énergies de tous les Etats.

11. Nous assistons à un processus historique dont l'évolution est caractérisée par l'affirmation vigoureuse du désir qu'ont les peuples de se forger une vie libre, digne, capable de favoriser leur progrès économique et social, conformément à leurs propres aspirations. Après la seconde guerre mondiale, la configuration du monde s'est modifiée de façon radicale du fait de l'accès à l'indépendance politique d'un nombre impressionnant de peuples. Ces transformations ont une signification qui dépasse le cadre de simples modifications sur la carte politique du monde. Comme résultat du processus objectif de la libération des peuples de la domination coloniale et de l'affirmation des Etats ayant acquis leur indépendance, la communauté internationale bénéficie de nouvelles participations au débat des problèmes majeurs qui préoccupent à présent l'humanité, l'efficacité et l'autorité des solutions adoptées se trouvant du même coup accrues.

12. Certes, la longue domination coloniale n'a pas été sans laisser derrière elle de nombreuses séquelles qui pèsent sur la situation internationale actuelle.

13. Parmi celles-ci, une place à part est occupée par le phénomène du sous-développement, qui concerne un grand nombre de pays et de zones dans divers continents. Le sous-développement — c'est-à-dire l'état de choses où de larges masses humaines sont privées des bénéfices et des avantages de la science et de la technique mondiales — apparaît d'autant plus poignant que l'écart qui existe entre les pays en voie de développement et les pays écono-

miquement avancés s'accroît au point de vue quantitatif aussi bien qu'au point de vue qualitatif.

14. Ce qui a été accompli jusqu'à présent dans ce domaine extrêmement important est encore insuffisant. Il faut que l'Organisation des Nations Unies — et c'est là une tâche particulièrement urgente qui s'impose à elle — se préoccupe davantage d'appuyer les efforts propres entrepris, sur le plan économique et social, par les Etats en voie de développement.

15. La solution de ce problème crucial, étroitement lié à l'existence matérielle des peuples et à leurs aspirations fondamentales à jouir de dignes conditions de vie, serait considérablement facilitée par l'élimination des sources de tension qui persistent dans différentes régions du globe.

16. Les crises et les conflits, outre le stigmate moral qui les entache et les souffrances qu'ils entraînent, absorbent insatiablement de précieuses ressources qui pourraient être consacrées au progrès et au bien-être.

17. La paix est indivisible; le devoir de la sauvegarder et de la consolider est universel.

18. L'existence de conflits comme ceux du Viet-Nam et du Moyen-Orient a démontré à quel point est dangereux le maintien prolongé de foyers de tension, générateurs à leur tour de nouveaux dangers pour l'humanité.

19. Pour favoriser l'instauration d'un climat de confiance et d'entente qui affranchisse l'humanité des périls et des conséquences désastreuses des guerres, il est plus que jamais nécessaire que se conjuguent dans un commun élan les actions de tous les Etats, de tous les gouvernements.

20. Nous sommes persuadés quant à nous que, quelque complexes et difficiles que puissent être ces problèmes, la communauté internationale a le devoir d'oeuvrer sans relâche pour la recherche de solutions durables et équitables susceptibles d'assurer un cours pacifique aux relations entre Etats. Ce qui nous semble essentiel, c'est la continuité de l'effort. La détente internationale, indispensable à l'organisation d'une paix durable dans le monde, implique une inlassable recherche des domaines d'intérêt général et des voies permettant de développer la coopération pacifique entre les nations par l'action concertée de tous les Etats — grands et petits — dans des conditions d'égalité, sur la base du respect de la personnalité et de la dignité de chaque nation et en prenant en considération les intérêts de chaque peuple.

21. Il y a une année, lors de l'ouverture de la vingt-deuxième session [1560ème séance], je m'étais permis de souligner que notre organisation et l'activité qui y est déployée représentent une étape de l'incessante lutte par laquelle l'humanité essaie d'éliminer de la vie internationale la force et la destruction pour les remplacer par des normes de comportement raisonnable et de coexistence pacifique.

22. Au terme de cette session, le travail que nous avons accompli en commun met en relief encore davantage le caractère laborieux et continu des efforts requis par la construction et la consolidation de l'édifice de la légalité internationale.

23. C'est avec la force d'une nécessité objective que s'impose dans les relations entre les Etats le respect des principes consacrés par la Charte : l'indépendance et la souveraineté nationales, l'égalité de droits, la non-ingérence dans les affaires intérieures. Ces principes constituent autant d'exigences fondamentales qui incarnent le désir des peuples de voir régner dans la vie internationale la loi et la confiance mutuelle. C'est aussi l'armature sur laquelle on peut bâtir, de nos jours, des relations durables empreintes d'estime mutuelle entre tous les Etats.

24. Les 23 années d'activité de l'Organisation des Nations Unies sont là pour témoigner que, lorsque ces principes ont été respectés et que des efforts soutenus ont été entrepris afin de promouvoir la coopération entre les nations, par la contribution active de tous et de chacun, l'Organisation a obtenu des résultats significatifs. Le renforcement de l'ONU et l'accroissement de son efficacité sont directement proportionnels aux activités déployées par tous les Etats Membres en vue d'atteindre le but dans lequel l'Organisation a été créée : celui d'harmoniser les efforts de tous les pays afin d'éliminer la guerre de la vie internationale et de liquider les anachronismes, incompatibles avec les impératifs majeurs de notre siècle.

25. La réalisation des buts proclamés par la Charte présuppose que soit maintenue vivante la foi dans le progrès et dans la marche irréversible de l'humanité vers la civilisation, que l'on fasse preuve de fermeté et de persévérance pour écarter les obstacles qui entravent le déroulement normal des relations internationales. C'est notre devoir, celui de chaque Etat Membre, quel qu'en soit l'ordre de grandeur, d'agir de concert pour insuffler à l'Organisation des Nations Unies la vigueur dont elle a besoin pour remplir, de façon efficace, le rôle qui lui revient en ce qui concerne la réalisation de la détente internationale et le développement de la coopération entre nations.

26. Pour que l'ONU puisse promouvoir des solutions durables, il est particulièrement important de voir et d'apprécier avec clairvoyance les lacunes de l'Organisation qui l'empêchent de s'acquitter pleinement de sa mission, et d'agir fermement pour les liquider. Notre organisation doit offrir un cadre où tous les Etats du monde, sans distinction de système social ou de conceptions philosophiques, apportent une contribution directe à l'assainissement de la vie internationale. Le fait de ne pas avoir rétabli jusqu'à présent les droits légitimes à l'Organisation des Nations Unies de la République populaire de Chine, dont la place et le rôle dans la vie internationale sont incontestables, le fait aussi qu'une série d'autres Etats sont maintenus en dehors de l'Organisation, affectent l'oeuvre entreprise par celle-ci, en la privant de l'apport actif des peuples de ces pays. Nous avons la conviction qu'il est dans l'intérêt même de l'Organisation des Nations Unies, du renforcement de son efficacité et de son prestige dans le monde que soit assurée, en premier lieu, son universalité à partir des réalités du monde d'aujourd'hui.

27. Pour conclure, je voudrais vous prier de me permettre de remercier chaleureusement, en cette occasion, le groupe d'Etats de l'Europe orientale qui ont proposé la candidature de la Roumanie à la présidence de la vingt-deuxième session de l'Assemblée générale.

28. Je voudrais en même temps adresser mes plus vifs remerciements aux Etats des autres groupes géographiques

pour l'esprit de coopération dont ils ont fait preuve, facilitant ainsi l'exercice du mandat qui m'a été confié.

29. J'exprime ma profonde gratitude à tous les représentants pour les efforts déployés en vue de l'examen constructif et de la solution appropriée des problèmes de la vingt-deuxième session de l'Assemblée générale. L'expression synthétique de ces efforts réside dans les résolutions adoptées pendant la session, résolutions dont la valeur — comme dans d'autres instances — reflète en fait l'ampleur du travail consacré à leur élaboration.

30. Lorsqu'on évalue cette activité, on ne saurait omettre l'assistance qualifiée de ceux qui, unis par le trait commun d'un travail discret, ont accompli ici, aux Nations Unies, des tâches variées et peuvent se reconnaître dans chacun des résultats obtenus.

31. Je voudrais renouveler nos sentiments de haute considération au Secrétaire général, U Thant, dont nous avons pu admirer la compétence, l'esprit de compréhension et la droiture pendant toute notre activité à l'Organisation des Nations Unies.

32. La session que nous avons ouverte aujourd'hui est appelée à continuer les actions entreprises jusqu'à ce jour par les Nations Unies en vue de renforcer les idées de paix et de justice dans le monde, à marquer un nouveau jalon dans la voie de l'instauration d'un climat international qui permette la mobilisation des ressources de tous les Etats aux fins d'une activité créatrice mise au service de l'homme et du progrès de la société humaine.

33. La Roumanie, qui participe avec confiance et intérêt à l'oeuvre des Nations Unies, continuera, dans la mesure de ses moyens et à partir des principes qu'elle a placés à la base de sa politique étrangère, d'appuyer l'Organisation des Nations Unies, étant persuadée qu'un rôle accru incombe à celle-ci dans l'accomplissement de la noble tâche de développement de la coopération entre nations, d'édification d'un monde de paix et de confiance entre les Etats.

POINT 3 DE L'ORDRE DU JOUR

Pouvoirs des représentants à la vingt-troisième session de l'Assemblée générale :

a) Constitution de la Commission de vérification des pouvoirs

34. Le **PRESIDENT PROVISoire** : Conformément à l'article 28 du règlement intérieur, l'Assemblée générale doit, sur proposition du Président, nommer au début de chaque session une commission de vérification des pouvoirs composée de neuf membres. Je propose que, pour la vingt-troisième session ordinaire, la Commission de vérification des pouvoirs comprenne les Etats Membres suivants : Autriche, Brésil, Costa Rica, Etats-Unis d'Amérique, Libéria, Mongolie, Nouvelle-Zélande, République-Unie de Tanzanie et Union des Républiques socialistes soviétiques.

35. S'il n'y a pas d'objection, je considérerai que ces pays sont nommés membres de la Commission de vérification des pouvoirs.

Il en est ainsi décidé.

Déclaration du Président provisoire

36. Le **PRESIDENT PROVISOIRE** : Je me permets d'attirer l'attention des membres de l'Assemblée sur les documents A/7237 et A/7238.

37. Le document A/7238 contient une lettre que m'a adressée le Secrétaire général pour informer l'Assemblée qu'un Etat Membre est actuellement "en retard dans le paiement de sa contribution au budget ordinaire de l'Organisation des Nations Unies, au sens de l'Article 19 de la Charte".

38. Le document A/7237 contient une lettre du représentant permanent de l'Etat Membre en question, dans laquelle celui-ci demande que son Etat soit autorisé à participer au vote, mentionnant à cet égard certaines circonstances qui tendent à indiquer que le manquement de son Etat à payer sa contribution est dû à des raisons indépendantes de la volonté dudit Etat Membre.

39. A ce propos, j'attire l'attention des membres de l'Assemblée sur la seconde phrase de l'Article 19 de la Charte, qui dispose :

"L'Assemblée générale peut néanmoins autoriser ce membre à participer au vote si elle constate que le manquement est dû à des circonstances indépendantes de sa volonté."

40. Sur la base de la lettre contenue dans le document A/7237, dont il ressort que le manquement serait dû à des circonstances indépendantes de la volonté de l'Etat Membre dont il s'agit, l'Assemblée voudra peut-être autoriser ledit Membre à participer au vote en vertu de la seconde phrase de l'Article 19 de la Charte en attendant communication de l'avis demandé au Comité des contributions dans le cadre de l'article 161 du règlement intérieur. Si personne ne présente d'observations, je considérerai que l'Assemblée accepte cette suggestion.

Il en est ainsi décidé.

POINT 4 DE L'ORDRE DU JOUR**Election du Président**

41. Le **PRESIDENT PROVISOIRE** : J'invite maintenant les membres de l'Assemblée générale à procéder à l'élection du Président de la vingt-troisième session ordinaire de l'Assemblée générale. Conformément à l'article 94 du règlement intérieur, l'élection aura lieu au scrutin secret.

A la demande du Président provisoire, M. Schuurmans (Belgique) et M. Boïko (République socialiste soviétique d'Ukraine) assument les fonctions de scrutateur.

Il est procédé au vote au scrutin secret.

<i>Bulletins déposés :</i>	123
<i>Bulletins nuls :</i>	1
<i>Bulletins valables :</i>	122
<i>Abstentions :</i>	1
<i>Nombre de votants :</i>	121
<i>Majorité requise :</i>	61

Nombre de voix obtenues :

M. Emilio Arenales (Guatemala)	119
M. Benites (Equateur)	1
M. Piñera (Chili)	1

Ayant obtenu la majorité requise, M. Emilio Arenales (Guatemala) est élu Président de la vingt-troisième session de l'Assemblée générale.

42. Le **PRESIDENT PROVISOIRE** : J'adresse mes félicitations les plus sincères à S. E. M. Emilio Arenales, et c'est avec un grand plaisir que je transmets à une personnalité aussi compétente les hautes responsabilités qui s'attachent aux fonctions de président.

43. J'invite M. Emilio Arenales à monter à la tribune et à prendre la présidence de l'Assemblée générale.

M. Emilio Arenales prend place au fauteuil présidentiel.

Allocution de M. Emilio Arenales, président de la vingt-troisième session de l'Assemblée générale

44. Le **PRESIDENT (traduit de l'espagnol)** : Je tiens à exprimer ma profonde reconnaissance pour cette élection qui représente pour le Guatemala et pour moi-même non seulement un très grand honneur, mais aussi une occasion privilégiée de servir, dans la mesure où le permettent les circonstances historiques, votre volonté et mes modestes capacités.

45. Je tiens également à exprimer ma profonde gratitude au groupe des nations latino-américaines, qui a appuyé ma candidature à la présidence de l'Assemblée générale. Il serait trop long que j'énumère tous ceux à qui je suis si vivement et sincèrement reconnaissant d'avoir appuyé ma candidature, qui sur la proposition du Costa Rica, a reçu l'investiture du groupe latino-américain le 8 novembre dernier.

46. Cette très haute charge dont vous m'avez investi comporte des obligations, des possibilités et des responsabilités qui sont de la plus grande importance pour les problèmes internationaux, mais qui peuvent aussi parfois être de portée plus modeste, comme la direction des débats, l'administration de cet auguste parlement et les efforts de diplomatie que peut déployer dans les coulisses un président d'assemblée avec l'aide du Secrétariat et la bonne volonté des délégations. Ces fonctions traditionnelles continueront à préoccuper et à occuper le Président de l'Assemblée. A côté d'elles toutefois, simultanément ou à d'autres moments, le Président de l'Assemblée sera disposé à coopérer en toute circonstance avec le Secrétaire général pour tout ce qui concerne les très délicates questions de la diplomatie mondiale qui pourraient requérir son attention ou son intervention.

47. Avant de formuler quelques remarques sur l'Organisation des Nations Unies, je tiens à m'acquitter du devoir agréable de rendre le plus chaleureux hommage à M. Corneliu Manescu, ministre des affaires étrangères de Roumanie, qui, jusqu'à cet instant, occupait la présidence de l'Assemblée générale. Si je tiens à lui rendre cet hommage, ce n'est pas par souci de suivre la tradition protocolaire, mais parce que je suis animé du désir sincère

de dire, comme j'en ai reçu l'écho de toutes parts et comme vous avez pu le mieux le constater vous-mêmes, Messieurs les représentants, que le président Manescu s'est acquitté admirablement des devoirs de sa haute charge, faisant honneur à l'illustre tradition des présidents de l'Assemblée générale, consacrant à l'Organisation et, en particulier à l'Assemblée, toute son intelligence et tous ses soins, faisant preuve de la plus exquise courtoisie à l'égard de ses collaborateurs, du Secrétariat et des représentants qui siègent à cette assemblée. Ce qui m'est personnellement le plus agréable, c'est de constater que le premier président issu du groupe socialiste des nations, opportunément reconnu par la résolution 1990 (XVIII) de l'Assemblée générale, a si bien su nous faire apprécier la culture et toute la civilité de ces nations européennes. Les applaudissements par lesquels nous venons tous ici de saluer le président Manescu prouvent de manière incontestable, par l'éclat de leur sincérité même, que les sentiments de gratitude et d'admiration que je viens d'exprimer sont partagés par toutes les délégations qui font partie de l'Assemblée générale et, en fait, par tous ceux qui sont présents ici ou y sont représentés.

48. Je tiens aussi à rendre hommage avec la même sincérité et la même spontanéité au Secrétaire général pour l'ardeur infatigable, l'idéalisme et le désintéressement dont il fait preuve à la tête de cet organe permanent qu'est le Secrétariat. Nos félicitations vont également à tous ses collaborateurs, depuis ceux qui occupent les plus hautes fonctions administratives jusqu'à ceux dont les attributions sont apparemment plus modestes, mais qui tous contribuent à la tâche commune et ont un rôle nécessaire. L'hommage de notre reconnaissance s'adresse aussi aux moyens d'information — la presse, la radiodiffusion, le cinéma et la télévision — car, comme je l'ai dit dans mon discours de clôture de la troisième Conférence extraordinaire interaméricaine, qui a eu lieu à Buenos Aires, du 15 au 27 février 1967, sans les moyens d'information le travail de l'homme d'Etat est stérile et ne parvient pas jusqu'au peuple.

49. La vingt-troisième session de l'Assemblée générale que nous inaugurons aujourd'hui s'ouvre dans des circonstances fort dramatiques pour le monde. Il ne semble ni nécessaire ni opportun que le Président de l'Assemblée évoque les questions dont celle-ci s'occupera à la présente session. D'une part, parce que l'ordre du jour n'a pas encore été arrêté définitivement par le Bureau de l'Assemblée et par l'Assemblée en séance plénière, d'autre part, parce qu'en traitant quant au fond des questions dont nous aurons à nous occuper, le Président semblerait préjuger ces questions mêmes et engager par avance l'Assemblée et le Président lui-même. Cela ne signifie pas que le Président ou l'Assemblée puissent ou doivent rester indifférents devant les très graves problèmes, notamment celui de la violence, qui se posent sur le plan international. Au contraire, une des tâches principales de l'homme d'Etat ou de l'homme politique est de faire en sorte que le peuple ou les peuples auxquels il s'adresse ne perdent pas l'espoir. Il est regrettable que la violence ait fait son apparition sous les formes les plus diverses dans des pays et au sein de communautés qui présentent entre eux les plus grandes différences. Je ne pense pas que ce fait soit nécessairement motivé par l'absence de changements ou par l'existence de problèmes réels ou contestables sur le plan de la justice économique,

sociale ou politique. Je crois plutôt que la violence se manifeste à l'échelon national ou à l'échelon international lorsque les peuples, les communautés, les nations ou les gouvernements perdent l'espoir.

50. L'Organisation des Nations Unies a été fondée le 26 juin 1945. Sa création est venue répondre au désir de paix, de justice et de progrès que la seconde guerre mondiale avait suscité chez les peuples et chez les gouvernements du monde entier. De grandes espérances ont présidé à sa fondation et celle-ci a été en elle-même un acte de foi. Néanmoins, au cours des 23 dernières années, on a vu s'amenuiser, lentement mais sûrement, l'espérance des peuples, alors que les jeunes d'aujourd'hui réclament les actes, les changements et la justice qui sont depuis si longtemps attendus.

51. Je nourris l'espoir que l'on se rappellera plus tard la présente session de l'Assemblée comme celle de la réflexion et du redressement. Il faut donner aux Nations Unies une foi nouvelle et une nouvelle espérance, mais aussi un plus grand dynamisme. Or, cela dépend des Etats Membres et de leurs délégations ici présentes.

52. Cela m'amène à formuler uniquement quelques réflexions de fond sur l'Organisation des Nations Unies, ses possibilités et ses limitations, questions qui ont déjà fait l'objet de déclarations que j'ai faites précédemment à cette tribune et sur lesquelles je devrais peut-être revenir non seulement pour en rappeler le message, non seulement parce que les situations ambiguës dont j'avais parlé continuent à peser sur l'esprit des hommes, peut-être plus gravement encore, mais parce que la parole d'un président de l'Assemblée a sans aucun doute une répercussion plus large que celle du représentant d'un petit pays au cours des années écoulées.

53. Le scepticisme à l'égard de l'efficacité des Nations Unies, qui sévit depuis bien des années, a encore augmenté tout récemment. On considère que l'Organisation des Nations Unies est un parlement choisi qui se réunit chaque année et, où, loin des réalités et des problèmes du monde, représentants et délégations croient résoudre, avec des résolutions rédigées d'une manière très spéciale qui permet toujours une interprétation double, triple ou même multiple, les maux et les situations auxquels elles se réfèrent, alors qu'en réalité ils n'y remédient pas de façon efficace. Ce scepticisme et la base sur laquelle il repose sont incontestables et sont justifiés dans une large mesure. Mais il y a au moins deux raisons fondamentales qui doivent nous faire réfléchir et rectifier notre opinion, et peut-être notre action, avant de condamner l'Organisation.

54. Rappelons-nous, tout d'abord, qu'après la seconde guerre mondiale l'Organisation des Nations Unies a été fondée pour répondre à l'angoisse de l'humanité devant le gigantesque holocauste qu'avait été cette guerre et les innombrables souffrances qu'elle avait apportées à des millions d'êtres, à tant de foyers et de communautés et à tant de nations sur la terre. Comme toujours, on a essayé de trouver une victime propitiatoire à laquelle faire supporter la responsabilité de cette seconde guerre mondiale. Il ne suffisait pas de parler du nazisme et du fascisme et de leurs représentants les plus haut placés; il fallait aller plus loin et déterminer ce qui avait permis le nazisme et le fascisme, ce

qui avait permis au déséquilibre politique international de dégénérer en une guerre et ce qui, en fin de compte, était responsable du fait que l'ancienne Société des Nations n'avait pu contrôler la situation. On a pensé que, sans qu'il fût nécessaire de déterminer l'exactitude de telle ou telle affirmation, on pourrait, en rétablissant un système juridique de coexistence internationale, écarter le danger de guerre et en finir avec la guerre elle-même.

55. Cela, non seulement on a tenté de le faire, mais on l'a proclamé sur toute la surface de la Terre, persuadant ainsi les peuples du monde que l'on entrerait dans une ère promise où tous connaîtraient un monde meilleur, où régneraient la paix, l'entente, l'équité et la justice. Et les peuples du monde ont cru, comme peut-être aussi bon nombre des Membres fondateurs qui ont signé la Charte des Nations Unies à San Francisco. Malheureusement, au cours des 23 dernières années, si nous avons rempli des bibliothèques de résolutions, d'analyses, d'ouvrages de références, de réflexions, de recueils de jurisprudence, etc., nous ne sommes pas parvenus pour autant à faire régner toujours dans les relations internationales l'équité et la justice ni à les faire se dérouler dans un climat de respect mutuel et de paix. Il n'est pas nécessaire, et il est sans aucun doute inopportun, de citer des exemples; mais il paraît indispensable de rappeler que jamais les fondateurs des Nations Unies n'ont envisagé la création d'un super-Etat. Cette même jalousie de notre souveraineté nationale et de notre souveraineté internationale, que nous avons toujours à l'heure actuelle, a amené les fondateurs des Nations Unies à imaginer un système de parlement mondial, et non de super-Etat, un parlement auquel étaient imposées de nombreuses limitations. Sans aucun doute, s'agissant de l'usage de la force, les grands pays ne voulaient pas être victimes du dogme de l'égalité juridique des Etats et ne voulaient pas qu'à la faveur d'un vote majoritaire des petits pays ils puissent se voir forcé d'entraîner le monde dans une troisième hécatombe. Ils ont donc confié les décisions les plus délicates à un conseil qu'ils ont appelé le Conseil de sécurité et au sein duquel ils ont institué également un système de veto, car c'était là la seule règle juridique qui pût rendre acceptable et possible pour les grandes puissances l'abandon d'une partie de leur souveraineté à un grand parlement composé de nations d'importance variable du point de vue de la population et de la puissance, certaines grandes, d'autres moyennes, d'autres encore petites, voire minuscules. A ceux qui critiquent le veto comme étant antidémocratique, il y a lieu de rappeler que ce qui est contestable, ce n'est pas l'usage du veto mais bien l'abus qu'on peut en faire; que sans ce veto les Nations Unies n'existeraient pas; et qu'il est également contestable, d'un point de vue démocratique, de permettre que le veto de pays comptant moins de 5 millions d'habitants puisse créer une obligation pour des puissances ayant 200, 400 ou 800 millions d'habitants. Si le dogme mathématique qui assimile la démocratie à la volonté de la majorité est exact, il n'en est pas moins certain que l'esprit humain ne cesse depuis un siècle et demi de rechercher, de mettre au point et de revoir des formules de représentation parlementaire qui sont parfois fondées soit sur des particularités territoriales, soit sur la représentation proportionnelle de la population, soit sur les deux à la fois.

56. Pour conclure ces observations, je rappellerai simplement que les faiblesses ou les limitations des Nations Unies ne sont pas celles d'une entité ayant une vie propre et

indépendante, ne sont pas imputables à un super-Etat, mais sont la responsabilité directe et inéluctable des Etats qui fondèrent l'Organisation des Nations Unies, des gouvernements qui en font actuellement partie et de ceux qui sont membres de ces gouvernements et de leurs délégations.

57. Cela m'amène à faire une seconde observation au sujet des Nations Unies, tout aussi importante ou même plus importante que la précédente et très semblable à elle peut-être quant à son origine : si les Nations Unies ne sont pas un super-Etat, si ce parlement mondial n'est pas non plus l'égal des parlements nationaux, parce que ses résolutions, même quand elles sont adoptées à l'unanimité, ne sont que de simples recommandations adressées aux Etats souverains, si tout cela est vrai, nous ne pouvons pas non plus demander à l'Organisation des Nations Unies de résoudre elle-même les problèmes de la guerre et de la paix, les problèmes du sous-développement et de la justice dans les relations internationales, etc. C'est aux gouvernements des Etats Membres qu'il appartient de faire, sur le plan national, ce qu'ils proposent dans l'enceinte internationale. Une résolution de l'Organisation des Nations Unies n'a ni validité ni efficacité si elle n'est pas appliquée à l'échelon national. Tout cela est lié à la technique moderne des organismes internationaux. Il y a une tendance consciente ou inconsciente que l'on peut observer dans la pratique quotidienne et qui est inévitable dans tous les organismes internationaux qui fonctionnent actuellement : du fait qu'il n'y a pas de politique internationale bien définie et coordonnée qui soit liée à des possibilités précises en matière de ressources humaines et budgétaires, les délégations des Etats Membres, tant à l'Organisation des Nations Unies que dans les institutions spécialisées et dans les organismes intergouvernementaux, sont détachées de la réalité, comme de tout contrôle, en ce qui concerne les possibilités humaines et financières. Dans ces conditions, il est logique et inévitable que l'on réclame la création de nouveaux organismes internationaux, que l'on préconise la mise en œuvre de nouveaux projets internationaux, que l'on en arrive à étouffer la vie internationale des Etats sous une masse de pressions et de demandes sans rapport avec leurs ressources limitées. Malheureusement, le mal ne s'arrête pas là : les gouvernements, en particulier ceux des petits Etats, ne peuvent pas non plus exécuter, à l'échelon national, tout ce qui se multiplie à l'infini en organismes, conférences et commissions internationales; et cela, qui se produit aussi à l'Organisation des Nations Unies, peut conduire non seulement au scepticisme mais aussi à l'échec même d'une organisation internationale et, ce qui est pire, à l'échec d'un concept concernant la structure éthique et intelligente des relations entre Etats.

58. Peut-être l'immense bureaucratie des gouvernements les plus puissants, des nations qui ont le plus de ressources humaines et financières leur permet-elle de prêter toute l'attention voulue à tous ces organismes. Peut-être aussi que ces immenses bureaucraties, avec l'ampleur des ressources dont elles disposent, peuvent s'occuper de toutes les résolutions proposées et adoptées par ces organismes et peuvent les appliquer à l'échelon national. Malheureusement, ce n'est pas le cas de la majorité des Etats Membres de l'Organisation des Nations Unies, qui sont précisément ceux qui ont le plus besoin de ces résolutions, de ces projets, de voir résoudre tous ces problèmes, qu'il s'agisse du sous-développement, des problèmes économiques, de

ceux que posent la justice sociale ou les relations pacifiques et constructives. C'est là ce qui suscite le scepticisme, mais qui peut aussi, hélas, faire échouer notre organisation. C'est précisément aux sceptiques, à ceux qui critiquent l'inefficacité de ce système international, aux petits Etats qui réclament le plus instamment la création d'organismes internationaux ou l'adoption de résolutions internationales, c'est à eux qu'il incombe de faire un examen de conscience national, de reviser la politique de leurs pays envers tout ce qui est international, d'insister sur la nécessité de bien reconnaître les limitations des ressources humaines et financières de la majorité de nos nations, phénomène qui malheureusement tend à s'universaliser sous la pression de circonstances économiques internationales inévitables.

59. C'est seulement ainsi que nous pourrons cesser de nous abuser et de croire que les questions se règlent par la mise au point laborieuse de résolutions, alors qu'en réalité ces résolutions sont rarement respectées ou mises en oeuvre à l'échelon national et, ce qui est pire, ont rarement le même sens pour toutes les parties à un différend.

60. Il serait impardonnable, pour un président de l'Assemblée, de ne pas évoquer ce qui représente 85 p. 100 des efforts de notre organisation, un domaine où, si les réussites sont moins spectaculaires, elles sont cependant plus certaines et plus durables : l'examen des problèmes du développement économique et de l'évolution sociale, qui constituent le champ d'action du Conseil économique et social et des institutions spécialisées des Nations Unies, a de nouveau confirmé au cours de l'année écoulée que l'on pouvait bâtir et que l'on pouvait aller de l'avant malgré les revers, les vicissitudes et les déceptions, et malgré l'instabilité politique ou l'agitation sociale qui se manifestent simultanément en tant de points du globe. Nous savons que lorsqu'il s'agit des problèmes du commerce mondial, l'interdépendance économique empêche parfois d'imposer la volonté politique; cependant, nous sommes convaincus qu'à la longue cette volonté politique sera assez forte pour que l'on envisage, premièrement, de modifier la structure de l'interdépendance et, deuxièmement, de prendre les décisions visant à redresser la tendance actuelle, caractérisée par un progrès toujours plus accéléré des pays les plus développés et par un rythme de croissance relativement moindre dans les pays les moins développés. N'oublions pas néanmoins que ces décisions, pour être efficaces, doivent être prises et exécutées à l'échelon national et que les résolutions internationales elles-mêmes ne sauraient résoudre les problèmes tant de fois posés et discutés.

61. Et puisque j'aborde d'autres domaines de l'activité internationale des Nations Unies, je voudrais manifester notre satisfaction de ce que, pour la première fois, sans préjudice de son indépendance politique, la Cour internationale de Justice a fait rapport à l'Organisation des Nations Unies [A/7217], ainsi que l'exige la coordination qui doit exister entre les activités multiples de l'ensemble des organisations internationales.

62. Le moment est peut-être venu, sur le plan international, d'évoquer à nouveau en les paraphrasant les remarques mémorables du président Kennedy et de nous rappeler que nous ne devons pas demander à l'Organisation des Nations Unies, comme entité existant indépendamment de nous, ce qu'elle peut faire pour les Etats Membres, mais

bien plutôt demander aux Etats Membres et à leurs peuples ce qu'ils peuvent faire pour l'Organisation des Nations Unies et pour ses principes. Ce dont nous avons besoin, ce n'est pas d'une organisation nouvelle; ce qu'il faut simplement, c'est retourner à l'esprit de la Charte, retourner à ces principes de coexistence humaine qui, sur le plan international comme sur le plan national, doivent être une règle de philosophie politique, humaniste et digne.

63. J'ajouterai une dernière phrase pour tous ceux qui sont sincèrement impatients, pour tous ceux qui sont déçus par l'impuissance ou la relative impuissance des Nations Unies : n'oublions pas que l'emploi de la force dans des secteurs très sensibles de la scène internationale, que l'emploi de la force même dans le cadre des Nations Unies, peut constituer précisément cette troisième guerre mondiale que nous évitons depuis 23 ans et que l'Organisation a précisément été fondée pour empêcher.

64. En conclusion et pour rendre justice aux efforts inlassables des organes de l'ONU, peut-être conviendrait-il que je paraphrase, cette fois, un vers de Kipling, et que nous nous rappelions que "*East is East and West is West and here the twain have met*".

POINT 20 DE L'ORDRE DU JOUR

Admission de nouveaux Membres à l'Organisation des Nations Unies

65. Le **PRESIDENT** (*traduit de l'espagnol*) : Conformément à une procédure qui a été suivie dans le passé, je souhaiterais inviter maintenant l'Assemblée générale à examiner le point 19 de l'ordre du jour provisoire, intitulé "Admission de nouveaux Membres à l'Organisation des Nations Unies". Cette procédure spéciale, déjà appliquée précédemment, tend à permettre aux Etats ayant récemment accédé à l'indépendance de participer dès le début aux travaux de la session, lorsque le Conseil de sécurité a recommandé leur admission comme Membre et si l'Assemblée générale se prononce pour la demande présentée par le pays intéressé. S'il n'y a pas d'objection, nous procéderons suivant cette modalité.

Il en est ainsi décidé.

66. Le **PRESIDENT** (*traduit de l'espagnol*) : L'Assemblée générale a reçu la communication du Conseil de sécurité, distribuée sous la cote A/7231, recommandant à l'unanimité l'admission du Souaziland comme Membre des Nations Unies. A cet égard, l'Assemblée a été également saisie d'un projet de résolution [A/L.547 et Add.1]. Je pose à l'Assemblée la question de savoir si je peux considérer qu'elle décide d'approuver la recommandation du Conseil de sécurité et si elle adopte, par acclamation, le projet de résolution aux termes duquel le Souaziland est admis comme Membre à l'Organisation des Nations Unies. S'il n'y a pas d'objection, je considérerai que ce projet est adopté.

Le projet de résolution est approuvé par acclamation [résolution 2376 (XXIII)].

67. Le **PRESIDENT** (*traduit de l'espagnol*) : Je déclare solennellement que le Souaziland a été admis comme Membre à l'Organisation des Nations Unies.

La délégation du Souaziland prend sa place dans la salle de l'Assemblée générale.

68. Le **PRESIDENT** (*traduit de l'espagnol*) : Au nom de l'Assemblée générale, j'ai la profonde satisfaction de souhaiter chaleureusement la bienvenue au Souaziland parmi les Membres des Nations Unies. En cette heureuse occasion, je m'adresse aussi au gouvernement et au peuple de ce pays pour leur transmettre les sincères félicitations de l'Assemblée, ainsi que nos meilleurs vœux pour l'avenir.

69. **Lord CARADON** (Royaume-Uni) [*traduit de l'anglais*] : Monsieur le Président, je dirai tout d'abord que je suis heureux d'être le premier à vous féliciter pour votre élection à la présidence de l'Assemblée générale. Nous aurons la chance de voir nos débats dirigés par un ministre des affaires étrangères qui s'est également distingué dans le domaine de la politique et dans celui du droit. En outre, vous avez la rare qualité d'avoir déjà prouvé votre attachement à la compréhension et à la coopération internationales dans le cadre des fonctions que vous avez précédemment exercées tant à l'UNESCO, à Paris, qu'à l'Organisation des Nations Unies, ici à New York.

70. La bienvenue que nous vous souhaitons, Monsieur le Président, n'est pas seulement motivée par vos qualités personnelles et nationales, elle s'adresse également au représentant de tous les Etats de l'Amérique latine.

71. Permettez-moi de dire que l'évolution la plus frappante de ces dernières années, au sein de l'Organisation des Nations Unies, a été l'accroissement rapide de l'influence collective de ces Etats. Cette influence grandissante est due à trois facteurs; l'attachement des Etats de l'Amérique latine aux principes, leur foi dans la primauté du droit et leur unité d'action. Nous saluons en vous, Monsieur le Président, le digne représentant de ces vertus.

72. Je voudrais aussi exprimer ma reconnaissance et mon admiration à notre président sortant, ministre des affaires étrangères de son pays, M. Manescu. A lui, je ne dirai qu'une chose : aucun de nous n'oubliera le privilège qu'il a eu de servir sous la direction d'un président doué de tant de droiture, d'élégance et d'éclat. Il y a quelques mois à peine, quelques-uns d'entre nous avons eu le plaisir de visiter son pays au cours d'une mission des Nations Unies. Après ce voyage, nous comprenons mieux encore à quel point il représente un peuple qui allie si admirablement les qualités de courtoisie, de fermeté et de courage.

73. Les devoirs que j'ai à remplir aujourd'hui sont vraiment agréables. Je me réjouis de pouvoir accueillir dans cette assemblée mondiale le nouvel Etat du Souaziland. Je me réjouis aussi d'accueillir parmi nous le Premier Ministre du Souaziland. C'est un jour dont il peut être fier. Il vient hisser le drapeau de son pays dans la dignité nationale et l'égalité internationale. Sa fierté est légitime, car par sa persévérance, par son discernement, par sa sagesse, il a puissamment contribué au résultat que nous célébrons tous aujourd'hui. Quand il rentrera dans son pays, il rapportera les félicitations et les vœux sincères de chacun de nous. Et il le fera avec un sentiment de triomphe à la fois patriotique

74. Lorsque j'ai patronné la demande d'admission du Souaziland devant le Conseil de sécurité, j'ai rappelé au

Conseil que le Souaziland était le dernier des 17 pays africains autrefois administrés par le Royaume-Uni à accéder à l'indépendance. Nous arrivons aujourd'hui au bout de la route. Ce fut une route très fréquentée, une grande route qui a déjà vu passer bien plus de 100 millions d'Africains. Nous pouvons dire aujourd'hui que dans les 17 pays dont je parle et en moins d'un quart de siècle, plus d'un tiers de la population totale du continent africain l'a suivie, cette route qui mène à l'affranchissement et de là à la souveraineté. C'est à cette transformation révolutionnaire que le Souaziland vient d'apporter sa contribution honorable. Je suis certain que le nouveau Membre que nous accueillons aujourd'hui s'acquittera fidèlement des obligations qui incombent aux Nations Unies.

75. Nous avons tous le ferme espoir que le Souaziland remplira sa destinée dans la paix, l'harmonie et une prospérité toujours croissante.

76. **M. MOHALE** (Lesotho) [*traduit de l'anglais*] : Monsieur le Président, au nom du Gouvernement et du peuple du Lesotho, je vous souhaite la bienvenue et vous félicite à l'occasion de votre élection à la présidence de la vingt-troisième session de l'Assemblée générale. Nous nous souvenons avec plaisir des efforts remarquables de votre distingué prédécesseur qui a inlassablement travaillé pour faire régner un climat politique plus favorable parmi les peuples du monde, ce qui fait honneur à ses qualités personnelles aussi bien qu'au pays qu'il représentait. Il a joué un rôle prépondérant lors de la vingt-deuxième session de l'Assemblée générale, notamment en réduisant les tensions entre les grandes puissances.

77. Soyez assuré, Monsieur le Président, que la coopération de la délégation du Lesotho vous est acquise. Nous comptons sur vous pour diriger énergiquement les travaux de l'Assemblée générale, de manière qu'elle arrive à trouver des solutions aux problèmes qui se posent aujourd'hui dans le monde et continuent de menacer la paix et la sécurité internationales.

78. L'admission d'un nouveau Membre n'est plus un phénomène inédit dans les annales de l'Organisation des Nations Unies; j'estime pourtant qu'il y a quelque chose de particulièrement instructif dans l'admission du Royaume du Souaziland en tant que cent vingt-cinquième Membre de l'Organisation. Ce fait est instructif en ce qu'il constitue un hommage au respect fondamental du peuple et du Gouvernement du Royaume-Uni pour ces principes essentiels de justice et d'humanité qui sont restés, à travers les siècles, l'ornement le plus beau de la tradition philosophique occidentale.

79. Nous n'ignorons certes pas que le colonialisme a des motifs bas et nous ne sommes pas prêts d'oublier la manière dont il dégrade la personnalité humaine, mais l'honnêteté nous oblige à reconnaître que c'est avant tout parce que nous avons fait appel aux valeurs fondamentales de cette même tradition philosophique, basées sur la loi naturelle, que la puissance coloniale a renoncé à son autorité.

80. A une époque de l'histoire où la force se montre si souvent sans fard, défiant les lois de l'humanité et de la collectivité internationale, le retrait volontaire du Royaume-Uni de sa dernière possession coloniale en

Afrique, à l'exception de la Rhodésie, mérite d'être relevé. Cette prise en considération des droits légitimes, naturels et politiques d'un peuple petit mais résolu a certainement remonté et raffermi le moral de la collectivité internationale tout entière, car chacune de ces victoires de l'émancipation politique donne une plus grande réalité aux principes qui sont à la base de la Charte des Nations Unies et nous achemine vers une organisation universelle, telle que la concevaient ses fondateurs.

81. Situé dans une région du monde où les relations humaines sont d'une complexité qui défie l'ingéniosité des plus grands esprits politiques, le Souaziland pourra certainement apporter sa contribution à la solution de ces problèmes, non pas sous la forme d'une force quelconque politique ou militaire, mais simplement en s'inspirant de son propre patrimoine et de ses propres aspirations nationales. Grâce à la présence du Souaziland dans les conseils des Nations Unies, la collectivité internationale sera mieux à même d'avancer vers ses buts communs.

82. C'est pour moi un très grand plaisir d'avoir, en ma qualité de président, pour ce mois, des Etats du Commonwealth, à souhaiter officiellement la bienvenue au Royaume du Souaziland. Comme vingt-huitième membre du Commonwealth, le Souaziland vient se joindre à une communauté qui, fort heureusement, a survécu aux excès déraisonnables du nationalisme moderne et témoigne, par sa présence, que l'homme est capable de déborder les barrières de la race, du langage et de la culture lorsqu'il cherche à atteindre des buts plus conformes aux intérêts réels de l'humanité.

83. Au nom de mon gouvernement et du peuple du Royaume du Lesotho, je dirai que nous nous enorgueillissons particulièrement de voir le Souaziland, le dernier des territoires de l'ancien Haut Commissariat, accéder à son tour à l'indépendance. Le Souaziland est uni à la République du Botswana et à mon propre pays par une affinité spirituelle qui ne tient pas seulement à notre passé colonial commun, à d'anciens liens administratifs et au fait que notre existence nationale a couru les mêmes dangers, mais à notre volonté d'obtenir ce qui était notre bien légitime — le statut de peuples libres et indépendants. Ayant lutté si longtemps et si patiemment pour atteindre ce but contre des obstacles qui paraissaient insurmontables, je peux prédire avec assurance qu'une indépendance si chèrement acquise ne sera pas sacrifiée.

84. Nous exprimons à S. M. le roi Sobhuza II et au peuple souazi nos sincères félicitations pour un effort couronné de succès. Avec cette même ténacité dont elle a fait preuve pour obtenir son indépendance nationale, nul doute que la nation souazie s'emploiera maintenant à renforcer et à consolider notre organisation qui s'efforce de créer une vraie communauté mondiale.

85. M. BALL (Etats-Unis d'Amérique) [*traduit de l'anglais*] : En tant que représentant des Etats-Unis, je voudrais exprimer notre admiration et notre reconnaissance, je voudrais rendre hommage à deux brillants hommes d'Etat, l'un et l'autre Ministre des affaires étrangères de leur pays, les Présidents de la vingt-deuxième et de la vingt-troisième session de l'Assemblée générale.

86. Au sujet de l'éminent Ministre des affaires étrangères de Roumanie, M. Manescu, qui a abandonné ses fonctions

présidentielles hier, à la fin de la vingt-deuxième session, je ne saurais ajouter grand-chose à ce que mes collègues des Etats-Unis, mes prédécesseurs, ont déjà dit plus d'une fois. Je ne peux que témoigner à mon tour de ses remarquables qualités de diplomate, ainsi que du charme, de l'impartialité et de l'intégrité avec lesquels il a présidé l'Assemblée générale pendant l'année mouvementée qui vient de prendre fin. Sa présidence aura rehaussé le crédit de son pays comme le sien propre.

87. Et maintenant, au début de cette vingt-troisième session, l'Assemblée générale s'est tournée de l'Ancien vers le Nouveau Monde, de l'Europe vers l'hémisphère occidental pour vous choisir, Monsieur le Président, comme nouveau chef. De toute évidence, vous retrouvez dans cette assemblée une ambiance chaleureuse et familière. Ceux qui la composent sont vos amis et vos admirateurs. Vous connaissez la communauté internationale depuis bien des années, et elle aussi vous connaît et vous entoure de respect et d'affection. Monsieur le Président, à vos titres divers : comme précieux collaborateur de l'UNESCO dont vous avez partagé les travaux culturels et intellectuels; comme représentant permanent du Guatemala auprès de l'Organisation des Nations Unies; comme président de commission éminent à des sessions précédentes de l'Assemblée générale; comme président du Conseil de tutelle; et comme l'une des personnalités dominantes du groupe latino-américain. Depuis deux ans, vous servez votre pays avec distinction comme ministre des affaires étrangères. Nous vous connaissons aussi en tant que très grand et très habile juriste, profession à laquelle, pour des raisons toutes personnelles, je porte une estime particulière; en tant qu'homme éclairé et plein d'humanité. Toutes ces qualités vous ont valu cette distinction qui est maintenant la vôtre, et je suis sûr qu'elles vous permettront d'ajouter un éclat nouveau au poste élevé de président de l'Assemblée générale.

88. Je vous adresse, Monsieur le Président, les félicitations et les vœux de mon gouvernement et de la délégation des Etats-Unis. Vous aurez toute notre bonne volonté; nous ferons de notre mieux pour vous assister dans la lourde tâche que vous entreprenez aujourd'hui, et je suis certain que l'habileté et le dévouement que vous apportez à vos fonctions nous aideront tous, nous les membres de cette assemblée, qui sommes là pleins d'espoir, d'inquiétude mais en même temps de la volonté d'aboutir, à oublier nos vieux antagonismes, à dépasser nos divergences pour servir ensemble les nobles buts de la Charte.

89. Et maintenant je dirai, au nom de mon gouvernement, quelques mots que je suis très heureux de prononcer. L'accession du Souaziland à l'indépendance, le 5 septembre, a marqué une nouvelle étape de l'une des plus belles réalisations de l'histoire — le passage, plein d'aléas, d'un milliard d'êtres humains, c'est-à-dire du tiers de l'humanité, d'un état de dépendance coloniale à un statut d'égalité, d'indépendance et de dignité dans la famille des nations, événement, exploit, qui s'est accompli avec relativement peu d'effusions de sang étant donné son importance, avec relativement peu de bouleversements sociaux et économiques, et dans l'espace de temps extraordinairement court d'un quart de siècle. Comme d'autres pays qui ont fait cet immense bond en avant, le Souaziland s'est hâté de demander son admission à l'Organisation des Nations Unies, pleinement conscient de tous les droits et de toutes les

responsabilités que cela comporte. Les Etats-Unis ont appuyé cette candidature et nous sommes très heureux que l'Assemblée générale l'ait approuvée à l'unanimité.

90. Nous félicitons chaleureusement les dirigeants et le peuple du Souaziland, et nous félicitons aussi le Royaume-Uni. Nous sommes, nous semble-t-il, en présence d'une nouvelle confirmation du rôle éclairé et créateur que le Royaume-Uni a joué dans l'adaptation pacifique de la communauté internationale aux exigences, aux réalités et à l'esprit du XX^{ème} siècle. Et, bien que cette remarque puisse paraître quelque peu chauvine, je ne peux m'empêcher de noter que l'attitude britannique à l'égard des problèmes du colonialisme a fait des progrès remarquables depuis 192 ans.

91. Comme nation indépendante, décidée à améliorer le sort de sa population et à faire son chemin dans ce monde tumultueux, le Souaziland n'aura pas toujours la tâche facile; il verra que le progrès ne va pas toujours sans sacrifices et sans désarrois. Mais le capital national dont il dispose suffit à justifier un pronostic extrêmement encourageant. Il peut compter, tout d'abord, sur la direction éclairée de son monarque, le roi Sobhuza II, sur les talents d'un peuple doué qui a la volonté de progresser, sur la richesse de ses ressources naturelles et sur les relations fructueuses qu'il continuera d'entretenir avec le Royaume-Uni et le Commonwealth. Et nous savons tous que le Souaziland bénéficiera encore d'un autre grand avantage : la bonne volonté et l'amitié qu'il trouvera parmi les Membres de l'Organisation des Nations Unies.

92. Au nom du peuple américain, j'adresse donc nos meilleurs voeux au plus jeune des Membres de l'Organisation, le Royaume du Souaziland.

93. M. PIÑERA (Chili) [*traduit de l'espagnol*] : J'aimerais, en premier lieu, exprimer mes compliments à celui qui a été récemment élu président de cette session de l'Assemblée générale, le Ministre des affaires étrangères du Guatemala, M. Emilio Arenales, représentant d'une république soeur et aussi d'une des plus anciennes civilisations du monde, celle du peuple maya qui donne actuellement un exemple de ce que peut faire, grâce à ses propres efforts et en assumant lui-même ses propres responsabilités, un des pays dits sous-développés. Car seules les vertus et la force du peuple, dans ce monde que certains nomment "en développement", lui permettent de suivre la voie qu'il s'est fixée. En assumant vos hautes fonctions, c'est la communauté internationale que vous représentez, Monsieur le Président, avec dignité et sobriété et c'est pourquoi, au nom du peuple et du Gouvernement chiliens, je tiens à vous saluer comme un frère très cher.

94. J'aimerais, si cela m'est permis, évoquer, très simplement mais avec une vive émotion, le Président de la vingt-deuxième session de l'Assemblée générale, le Ministre des affaires étrangères de Roumanie, Monsieur Corneliu Manescu, dont l'apport à la présidence a été marqué par des facteurs très caractéristiques. Il fut, avant tout, un vrai camarade pour tous les représentants, et nous savons ce que signifie le sens de la camaraderie; cela est beaucoup, mais il fut plus encore. Dans sa dernière allocution en tant que président, il nous a rappelé certains faits que l'on évoque rarement en ces lieux : c'est lui, un Européen, qui nous a parlé du monde en développement; il nous a parlé de la paix

dans la justice et, avec des paroles simples et de ce fait empreintes de grandeur, il nous a parlé de ce que sont les Nations Unies, sans faire allusion à sa propre personne ni à sa présidence. Il nous a rappelé — sujet à propos duquel je me permettrai d'ajouter un bref commentaire — que nous tous, ici présents, souhaitons la détente entre l'Est et l'Ouest, mais aussi la deuxième composante de la détente, celle qui doit s'établir entre le Nord et le Sud; je crois voir dans ce deuxième élément une allusion au monde en voie de développement, puisque, en règle générale, les Etats les plus puissants se trouvent dans l'hémisphère nord, et les plus faibles, au sud. Ma délégation estime que la participation de l'axe nord-sud au processus de détente implique deux notions très simples : le principe du respect, par les grands pays, des nations moins puissantes, et aussi une véritable coopération internationale, celle qui sera menée dans un esprit permettant à l'humanité de progresser, entre les grandes puissances, d'une part, et les pays moins développés, d'autre part. Pour devenir une réalité, la détente doit se manifester à la fois entre l'Est et l'Ouest et entre le Nord et le Sud; elle doit être mondiale. C'est pour ces motifs qu'au nom de mon pays je vous exprime notre gratitude, Monsieur le président Corneliu Manescu, pour vos activités à la présidence; vous avez mérité moralement de conserver le titre de président, et ce non seulement en vertu de l'usage européen, que je connais et qui confère à celui qui a été une fois président cette appellation à titre permanent. Je vous remercie également pour vos paroles d'adieu qui, davantage qu'une leçon, ont été une conversation entre compagnons et camarades.

95. Comme ma délégation n'a cessé de le faire au cours des dernières années, je tiens aussi, Monsieur le Président, à exprimer notre hommage au Secrétaire général, U Thant, car j'estime qu'il a fait bien plus que de s'acquitter des devoirs de sa haute charge. Je crois, en effet, qu'il a consacré sa vie au service de la paix et en a donné la preuve; il sait aussi que le concept d'impartialité du fonctionnaire international ne pourra en aucun cas limiter les efforts sincères du Secrétaire général en vue d'imposer son point de vue dans le cadre très clairement fixé par la Charte dans le domaine de la lutte pour la paix. C'est précisément ce qu'il a fait avec une noblesse, un courage et une dignité pour lesquelles je me permets de lui rendre ici le modeste hommage du Chili.

96. Mon pays a aujourd'hui le privilège d'être parmi les premiers à saluer le Souaziland à l'occasion de son admission au sein des Nations Unies. Le peuple souazi, qui n'a accédé à l'indépendance totale que le 6 septembre 1968, apporte déjà une contribution très précieuse à la communauté internationale en devenant aujourd'hui Membre de l'Organisation. Je sais que, tout comme le mien, le peuple souazi est numériquement peu important et que son développement économique, social et culturel lui pose de graves problèmes, analogues à ceux de mon pays. Mais je sais que le peuple souazi, en la personne des plus hauts représentants de cette communauté, le roi Sobhuza II et son premier ministre, le prince Makhosini, a décidé de trouver par ses propres voies la solution de ces problèmes, et c'est là ce qui donne aujourd'hui un caractère de grandeur et de dignité à l'entrée du Souaziland dans la communauté des Nations Unies.

97. Nous n'ignorons pas, et ne voulons pas omettre de le mentionner, que les problèmes du peuple souazi sont des

plus sérieux; certains de ses voisins professent une philosophie politique à laquelle nous ne souscrivons pas. C'est bien pour cela qu'en accueillant aujourd'hui le noble peuple souazi et ses représentants nous estimons opportun de réaffirmer ce que nous avons dit à d'autres tribunes, c'est-à-dire notre avis, selon lequel les signes de racisme qui se manifestent encore de par le monde doivent disparaître. Nous savons que le peuple souazi se heurtera à des difficultés, mais la communauté internationale, et avec elle le Chili pour sa modeste part, sera à vos côtés.

98. Si j'ai tenu à faire cette déclaration, c'est parce qu'elle représente la position que mon pays a soutenue dans toutes les assemblées où ces problèmes sont débattus. Je n'ai pas gardé un silence qui aurait pu être interprété comme un désir d'éluder ces questions.

99. Mon pays a prouvé que, dans toutes les parties du monde et dans tous les continents, il respecte profondément les principes de l'autodétermination, de la non-intervention et du refus de recourir à la force, qu'il ne se contente pas d'exprimer mais qu'il défend partout où ils semblent menacés.

100. J'aimerais terminer cette intervention en saluant le prince Makhosini, premier ministre du Souaziland, ainsi que les représentants de ce pays auxquels j'affirme que leur apport à la communauté internationale pourra sembler minime si l'on s'en tient au nombre d'habitants comme seul critère, mais qui revêt une grande importance si l'on considère ce qu'il représente au sein de l'Organisation : un élément de dignité humaine et de respect des principes. Tels sont les motifs pour lesquels je rends au peuple du Souaziland le modeste hommage du Chili.

101. M. TARABANOV (Bulgarie) : Monsieur le Président, puisque je prends la parole immédiatement — ou presque — après votre élection au poste important de président de l'Assemblée générale, je voudrais vous présenter dès maintenant mes félicitations et celles de la délégation de la République populaire de Bulgarie. Nous espérons, nous sommes certains, que vous utiliserez toutes les possibilités que présente le poste important que vous occupez maintenant et toutes vos capacités pour organiser le travail de cette Assemblée et de la session tout entière dans les meilleures traditions démocratiques et progressistes des peuples latino-américains pour créer l'atmosphère et l'ambiance de travail nécessaires afin de pouvoir arriver à des décisions constructives durant cette session. D'ailleurs, le discours que vous avez prononcé tout à l'heure est déjà une indication dans ce sens.

102. Puisque nous en sommes au chapitre des félicitations et des remerciements, permettez-moi, du haut de cette tribune, de témoigner ma satisfaction à voir la tâche importante qu'a su, avec ses capacités de direction, accomplir lors de la vingt-deuxième session de l'Assemblée générale le Président sortant, un des nôtres, qui a été désigné par les pays socialistes pour les représenter pour la première fois à la présidence de l'Assemblée générale; et permettez-moi également de souligner la satisfaction que nous éprouvons d'avoir pu aussi prendre part à la désignation de celui qui devait nous représenter ici et qui a mérité l'hommage à lui rendu il y a un moment seulement par ceux qui ont pris la parole avant moi.

103. Et maintenant, au nom des délégations de la République socialiste soviétique de Biélorussie, de la République de Cuba, de la République populaire hongroise, de la République populaire mongole, de la République populaire de Pologne, de la République socialiste de Roumanie, de la République socialiste tchécoslovaque, de la République socialiste soviétique d'Ukraine, de l'Union des Républiques socialistes soviétiques, ainsi qu'au nom de ma délégation, j'ai l'honneur et le plaisir de féliciter le nouveau Membre de l'Organisation des Nations Unies, le Royaume du Souaziland. L'accession du Souaziland à l'indépendance et sa volonté de s'associer à la grande famille des Nations Unies sont des événements d'une importance incontestable dans la vie et dans le développement du peuple souazi, dans sa lutte pour la conquête de sa souveraineté nationale. Nous ne pouvons que nous féliciter de la naissance d'un nouvel Etat indépendant au sud du continent africain où des millions d'Africains luttent encore contre le joug colonial et l'oppression raciale, pour leur liberté et leur indépendance et contre toutes les manifestations de l'oppression raciale qu'ont organisée contre eux les puissances coloniales.

104. La proclamation de l'indépendance du Souaziland constitue sans aucun doute une étape importante dans la lutte du peuple de ce pays pour une vie meilleure, un événement intimement lié au processus irréversible de la libération des peuples voisins et de la liquidation définitive de l'oppression coloniale dans cette partie du monde. Il est à peine nécessaire d'insister sur le fait que les pays au nom desquels j'ai l'honneur et le privilège de parler ont, par leur politique anticolonialiste et conséquente, par leur politique d'appui sans réserve à la lutte des peuples encore soumis à l'oppression coloniale pour leurs droits à la liberté et à un développement indépendant, toujours appuyé les efforts et les décisions des Nations Unies visant à créer des conditions plus favorables pour que le peuple souazi puisse accéder à l'indépendance.

105. En saluant et en accueillant aujourd'hui parmi nous le Souaziland en qualité de nouvel Etat souverain, nous formulons l'espoir qu'en tant que Membre de notre organisation, il apportera sa contribution à la lutte pour la libération nationale d'autres peuples souffrant encore sous le joug colonial, à la lutte pour le renforcement de la paix et de la sécurité internationales et pour le développement de l'amitié et de la coopération entre les peuples.

106. Les pays au nom desquels je parle veulent également exprimer l'espoir qu'avec l'aide de tous les Etats épris de paix et de liberté, le peuple du Souaziland sera en mesure de connaître de nouvelles réussites qui lui permettront de surmonter avec succès les lourdes conséquences de la domination coloniale, de préserver et de consolider sa souveraineté nationale, son indépendance économique et politique.

107. M. ASTROM (Suède) [*traduit de l'anglais*] : Au nom du groupe des Etats d'Europe occidentale ainsi que d'autres Etats, j'ai tout d'abord l'agréable devoir et le grand plaisir d'exprimer nos chaleureuses félicitations à l'éminente personnalité qui vient d'être élue au poste important de président de l'Assemblée générale. Monsieur le Président, vous représentez votre pays avec dévouement, discernement et beaucoup d'habileté; vous représentez avec non moins de distinction les pays de l'Amérique latine et vous êtes

maintenant appelé à représenter l'ensemble des Nations Unies. Nous savons que ces mêmes qualités dont vous avez donné la preuve dans les divers postes que vous avez occupés jusqu'à ce jour, l'expérience, la sagesse, la faculté d'imagination et le talent créateur, feront de vous un guide remarquable des travaux qui occuperont l'Assemblée générale pendant l'année à venir. Nous vous saluons, et nous vous promettons notre entière coopération dans l'accomplissement de votre lourde tâche.

108. Je voudrais maintenant, toujours au nom du groupe des Etats d'Europe occidentale ainsi que d'autres pays, souhaiter une très cordiale bienvenue au nouveau Membre de l'Organisation des Nations Unies, le Royaume du Souaziland. Je le fais avec un sentiment de profonde satisfaction. Nous constatons aujourd'hui que le souffle du renouveau pénètre lentement mais sûrement des régions toujours plus vastes du monde et qu'il atteint maintenant le sud du continent africain. Il y a deux ans, nous avons accueilli deux pays frères du Souaziland, le Botswana et le Lesotho. D'autres suivront peut-être.

109. Tous les Etats Membres ont l'obligation de reconnaître et de respecter la liberté et la souveraineté des pays qui accèdent à l'indépendance, qu'ils demandent ou non à être admis au sein de l'Organisation des Nations Unies. Nous avons également l'obligation de veiller à ce que ces nouvelles nations indépendantes aient libre accès aux programmes de coopération économique et sociale des Nations Unies dans des conditions d'égalité complète. Nous serons heureux de coopérer avec la délégation du Royaume du Souaziland sur cette base, dans un esprit de bonne volonté, de compréhension et d'amitié.

110. M. TOMEH (Syrie) [*traduit de l'anglais*] : Monsieur le Président, je joins ma voix à celle des représentants qui m'ont précédé pour vous adresser, au nom du groupe asiatique, nos sincères félicitations à l'occasion de votre élection à la présidence de la vingt-troisième session de l'Assemblée générale. C'est un plaisir et un honneur non moins grand que de rendre hommage au Président sortant, S. E. M. Manescu, ministre des affaires étrangères de Roumanie, pour la manière remarquable dont il a rempli sa mission.

111. Votre élection, Monsieur le Président, vient à un moment où de sombres et lourds nuages menacent la bonne entente des nations, où la conscience de l'humanité se sent au bord d'une crise profonde. Mais ceux d'entre nous qui connaissent votre brillante carrière et votre longue expérience — en tant qu'ancien collègue, à l'Organisation des Nations Unies, ou en tant que ministre des affaires étrangères, au service du Guatemala, votre pays — savent que vous aborderez votre tâche ardue avec la maîtrise de l'homme d'Etat, l'optimisme et le dynamisme qui, d'ailleurs, se sont déjà manifestés dans votre premier discours devant l'Assemblée générale. En vous félicitant, c'est en même temps votre pays que nous félicitons pour un honneur très mérité, ainsi que tous les pays de l'Amérique latine, dont les représentants se sont toujours distingués au cours des débats sur les grandes questions discutées dans le cadre de l'ONU, une année après l'autre.

112. En tant qu'Arabe du Sud-Ouest asiatique, je ne peux manquer de rappeler les liens de longue date et le

patrimoine commun qui, au cours de l'histoire, ont rapproché les deux grandes cultures espagnole et arabe.

113. C'est réellement une source de grande satisfaction en même temps qu'un honneur de pouvoir accueillir dans la famille des Nations Unies, au nom du groupe des Etats asiatiques, héritiers de la plus ancienne civilisation du monde, le dernier venu des Membres de l'Organisation, le Royaume du Souaziland. Nous sommes certainement très heureux qu'un pays de plus ait été libéré du joug colonial et puisse désormais contribuer aux travaux des Nations Unies. Au peuple du Souaziland, à son gouvernement et à son roi, nous adressons nos meilleurs voeux de succès et de prospérité, tout en souhaitant du fond du coeur voir disparaître les derniers vestiges du colonialisme.

114. M. AZZOUT (Algérie) : Monsieur le Président, permettez-moi tout d'abord de vous féliciter à l'occasion de votre élection au poste le plus élevé de l'Assemblée générale. Les qualités qui vous distinguent, votre connaissance des problèmes de notre organisation nous laissent espérer que sous votre présidence des progrès certains pourront être réalisés, notamment dans le domaine de la consolidation des principes de la Charte et de la coopération internationale.

115. Je voudrais maintenant exprimer, au nom du groupe africain, notre satisfaction de voir aujourd'hui admis parmi nous le Royaume du Souaziland. Ce pays africain, nouvellement indépendant, viendra renforcer, nous en sommes sûrs, la communauté internationale dans sa recherche des solutions les meilleures aux grands problèmes internationaux.

116. Au moment où nous admettons au sein de l'Organisation cet Etat africain, nos pensées vont aussi aux peuples de l'Afrique australe qui continuent à livrer une lutte sanglante pour libérer leurs territoires. Nous sommes sûrs que bientôt le Mozambique, l'Angola, la Guinée (Bissau) et surtout la Rhodésie, qui demeure encore colonie britannique, viendront rejoindre la famille des nations libres. Personne ne peut douter que les efforts prodigués, la lutte tenace des peuples africains viendront à bout des derniers bastions du racisme et du colonialisme rétrograde qui livrent leur dernière bataille d'arrière-garde dans la partie australe de l'Afrique.

117. Au nom du groupe africain, je voudrais exprimer à la délégation soeur du Royaume du Souaziland nos chaleureuses félicitations pour son accession à l'indépendance et son admission à notre organisation.

118. Le PRESIDENT [*traduit de l'espagnol*] : Tous les orateurs inscrits ayant pris la parole sur ce point de l'ordre du jour, j'ai l'honneur d'inviter S. E. le Premier Ministre et Ministre des affaires étrangères du Souaziland, le prince Makhosini, à prendre la parole devant l'Assemblée générale.

119. Le prince MAKHOSINI (Premier Ministre et Ministre des affaires étrangères du Souaziland) [*traduit de l'anglais*] : Monsieur le Président, je voudrais, par votre intermédiaire, présenter à l'Assemblée générale les salutations cordiales de S. M. le roi Sobhuza II et du peuple du Souaziland ainsi que leurs meilleurs voeux pour l'heureuse issue des délibérations de la présente session.

120. Permettez-moi de vous féliciter personnellement, Monsieur le Président, à l'occasion de votre élection à ce

poste qui comporte de grandes et lourdes responsabilités. Je suis certain que votre sagesse, qui vous a porté à la place que vous occupez, vous permettra de guider cette session vers des conclusions qui rehausseront le prestige, la dignité et l'honneur de l'Organisation des Nations Unies.

121. Mes observations préliminaires seraient incomplètes si je ne rendais pas hommage à l'Organisation pour les succès bien connus qui ont récompensé les efforts qu'elle accomplit pour maintenir et promouvoir la paix et la stabilité mondiales.

122. Avant de poursuivre, je voudrais, au nom de la délégation du Souaziland, de mon gouvernement et de mon pays, remercier ici très sincèrement tous les pays qui ont parrainé notre demande d'admission à l'Organisation des Nations Unies, ainsi que les autres Membres de l'Organisation qui ont unanimement accepté notre demande. Je voudrais, en outre, assurer tous les représentants que nous sommes résolus à adhérer sans réserve aux principes et aux idéaux des Nations Unies tels qu'ils sont exposés dans la Charte. C'est bien parce que nous croyons en ces principes et en ces idéaux que nous avons demandé à faire partie de l'Organisation.

123. L'Organisation est née dans la ville de San Francisco il y a 23 ans, après deux guerres mondiales dévastatrices qui ont apporté des souffrances inouïes à l'humanité toute entière. Depuis, le nombre de ses membres n'a cessé de s'accroître par l'admission d'Etats souverains, grands et petits. Aujourd'hui, le Royaume du Souaziland vient prendre sa place, prêt à contribuer au développement de ce que l'Organisation représente de meilleur. Nous sommes convaincus que l'Organisation des Nations Unies est le seul organisme international capable, moyennant l'appui nécessaire, de sauvegarder la paix mondiale et de garantir ainsi l'indépendance souveraine de tous les Etats, quelles que soient leurs dimensions. De toute façon, on sait que les calamités des dernières guerres mondiales nous sont encore trop présentes à l'esprit pour qu'une atteinte à la noble cause de la paix et de la justice soit à craindre.

124. Le Souaziland est un petit pays de 6 705 miles carrés et de 400 000 habitants, situé dans le sud de l'Afrique. Il est bordé de trois côtés par la République d'Afrique du Sud et du quatrième par le Mozambique. Nous sommes donc un pays sans littoral. Nous avons avec l'Afrique du Sud, le Lesotho et le Botswana une union douanière et notre monnaie est la même. Le Mozambique et l'Afrique du Sud sont d'une importance vitale pour notre économie, car c'est par leur territoire que passent nos exportations et nos importations. Nécessairement, nous devons coopérer sur le plan économique avec ces deux voisins puisque, indépendamment de nos arrangements locaux, c'est à travers eux que nous parvenons au monde extérieur. En conséquence, nous estimons que si les Nations Unies appliquaient des sanctions économiques contre les deux pays en question, ces sanctions auraient un effet défavorable sur notre développement économique. Toutefois, cela ne veut pas dire que nous adhérons aux convictions politiques de ces pays; nous sommes, en effet, totalement opposés à la discrimination raciale et à l'*apartheid*. Le Souaziland est un Etat démocratique non racial, régi par une constitution qui reconnaît les droits fondamentaux de l'homme et garantit à l'individu le maximum de liberté, quelles que soient sa race

ou sa confession. A cet égard, notre conviction est aussi inébranlable qu'intransigeante.

125. Le Souaziland tendra toujours une main amicale à ceux qui seront disposés à en faire autant à son égard. Mais il n'acceptera pas de servir de pion sur l'échiquier de la politique internationale; pas plus qu'il n'admettra qu'on fasse de lui une arme dans la guerre froide idéologique. Nous nous réservons le droit de choisir nos amis et de juger chaque question internationale sur la seule base de ses données objectives, car ce n'est qu'ainsi que nous pourrons contribuer d'une manière vraiment efficace à la solution des problèmes qui nuisent aux intérêts de l'Organisation dans ce qu'ils ont de meilleur.

126. Je passe maintenant aux efforts méritoires que fait l'Organisation pour résoudre les multiples problèmes politiques, sociaux et économiques des Etats Membres par l'intermédiaire de ses nombreux organes. Mon pays fait partie des nations reconnaissantes qui ont bénéficié des activités des institutions spécialisées des Nations Unies dans plus d'un domaine.

127. J'ai parlé tout à l'heure des heureux résultats des efforts accomplis par l'ONU pour maintenir et promouvoir la paix et la stabilité mondiales. Quoi qu'il en soit, le Royaume du Souaziland est profondément troublé de voir qu'il existe des Etats Membres de l'Organisation qui ne se conforment pas à certains des principes inscrits dans la Charte des Nations Unies, alors qu'ils prétendent les respecter. Il semble que nous vivions aujourd'hui dans un monde à double langage. Nous savons que, du haut de la tribune des Nations Unies, certains pays se sont proclamés à l'avant-garde de la démocratie; mais ces mêmes pays ont, sous des prétextes divers, agi dans maintes occasions de la manière la plus antidémocratique. Dans d'autres circonstances ces pays, toujours les mêmes, se sont faits les instruments du déni du droit qu'ont tous les peuples de disposer d'eux-mêmes; ils ont refusé de reconnaître la dignité humaine et l'égalité de tous les hommes devant la loi. Qui, il est arrivé que l'indépendance souveraine de certains Etats soit violée impunément. Devant des faits de ce genre, nous commençons à nous demander ce qu'il est advenu de cette pensée simple mais humaine: "Ne faites pas à autrui ce que vous ne voudriez pas qu'on vous fasse." La voix du bon sens commande à chacun de nous de vivre et laisser vivre.

128. Au Souaziland, nous sommes partisans du règlement pacifique des différends non seulement parce que nous avons nous-mêmes accédé à l'indépendance par des moyens pacifiques, mais parce que nous croyons que c'est juste. Notre point de vue, en ce qui concerne les foyers de troubles dans le monde, est qu'aucune force ne pourra jamais faire disparaître les causes profondes d'un conflit. Bien au contraire, nous croyons que le recours à la force est une sorte de loi de la jungle qui ne devrait pas avoir place dans le monde moderne puisqu'au surplus, par expérience, ce monde sait trop bien qu'aucun règlement définitif, aucune paix durable ne saurait résulter de la guerre.

129. La course actuelle aux armements, qui se traduit par la constitution de stocks d'armes nucléaires, nous inquiète profondément. En présence de cette situation, nous ne pouvons nous empêcher de poser cette grave question: où

va l'humanité ? Le plus grand paradoxe de la nature est que l'homme, dont le but est le bonheur, prépare sa propre destruction. A cet égard, nous demandons : puisque l'homme est incapable de créer la vie, son bien le plus précieux, pourquoi veut-il détruire la vie ?

130. Récemment encore, les Etats Membres de l'Organisation des Nations Unies ont été invités, aux termes de la résolution 2373 (XXII), à signer un traité sur la non-prolifération des armes nucléaires. Cela est de bon augure pour l'avenir. Mais d'après les dispositions du traité, tous les pays nucléaires devraient le ratifier; les pays non nucléaires devraient recevoir des garanties non équivoques; et les Etats qui croient en la force comme seul moyen de résoudre les différends devraient revenir sur leur attitude.

131. Cependant, le vrai problème que nous avons à résoudre ici, la plus grande menace contre la paix mondiale, c'est l'homme lui-même. Car les armes nucléaires ne viennent pas s'imposer à l'homme; c'est l'homme qui, consciemment, fabrique ces armes mortelles pour commettre contre d'autres hommes des actes d'une cruauté inhumaine, plongeant ainsi dans l'affliction des milliers et des milliers de ses semblables.

132. Et à propos de la course aux armements et du Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires, il faut se rendre compte que tant que les puissances nucléaires n'auront pas été placées dans l'orbite des Nations Unies, tant qu'on n'aura pas donné à tous les Etats libres le sentiment qu'ils appartiennent à la collectivité internationale, l'Organisation des Nations Unies ne sera pas absolument universelle, et la menace contre la paix mondiale restera suspendue sur nos têtes comme l'épée de Damoclès.

133. Enfin, au nom de l'humanité, le Souaziland en appelle à la conscience des hommes pour qu'ils prennent plus à coeur l'élimination de l'ignorance, de la pauvreté, de la faim et de la maladie. Ce sont là les questions qui devraient nous préoccuper au premier chef, à l'exclusion de tous les problèmes créés artificiellement par l'homme, si nous voulons atteindre au plus grand bonheur possible et jouir plus pleinement de la vie. A propos du problème de la faim, j'évoque avec un sentiment de tristesse la question non résolue jusqu'à ce jour de l'aliénation des terres dans mon pays, et je tiens à remercier les Nations Unies d'avoir appuyé notre cause dans cette question brûlante.

134. Le PRESIDENT (*traduit de l'espagnol*) : J'aimerais attirer l'attention des représentants sur le dernier point inscrit à notre ordre du jour de cet après-midi, en vertu duquel il était prévu que la séance plénière de l'Assemblée générale serait levée pour permettre de procéder à la constitution des grandes commissions qui éliraient ensuite leurs présidents, conformément à la procédure traditionnelle. Cependant, étant donné l'heure tardive, je me permets de suggérer que cette dernière partie de l'ordre du jour de cet après-midi soit renvoyée à la séance de demain matin, qui sera ouverte à 10 h 30. Je vous prie, dès à présent, d'être aussi ponctuels que possible. La séance plénière de demain matin commencera immédiatement après l'élection des présidents des commissions, et sera d'abord consacrée à l'élection des vice-présidents. S'il n'y a pas d'objection, nous procéderons comme j'en ai indiqué.

Il en est ainsi décidé.

La séance est levée à 18 h 30.